

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 septembre 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 14 septembre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Yougoslavie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que plus de 60 000 litres d'acide sulfurique ont été déversés dans l'Ibar par une usine de fabrication de piles Trepca à Kosovska Mitrovica, au Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, provoquant une catastrophe écologique d'une gravité imprévisible.

Cette catastrophe est représentative des conséquences tragiques de la saisie de Trepca par la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), conséquences contre lesquelles la République fédérale de Yougoslavie a mis en garde le Conseil de sécurité à plusieurs reprises. Au moment de la saisie de Trepca, la KFOR et la MINUK avaient indiqué obéir exclusivement à des raisons d'ordre écologique. Or, en permettant cette catastrophe, la présence internationale a, de fait, manifesté le plus profond mépris pour l'environnement et pour ceux dont elle est supposée défendre le bien-être et prouvé une fois de plus que son unique objectif, en collusion avec les séparatistes albanais, est de détruire toutes les structures économiques des territoires serbes et, partant, de chasser les derniers Serbes et les autres non-Albanais du Kosovo-Metohija.

Je vous informe que le Gouvernement yougoslave a prié le PNUE de l'aider à remédier aux conséquences de la catastrophe, et je saisis cette occasion pour demander à nouveau que le Conseil de sécurité permette aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie et de la République yougoslave de Serbie de s'acquitter de leurs fonctions sur le territoire du Kosovo-Metohija aux termes de la résolution 1244 (1999) et pour engager la MINUK à réintégrer la direction et les employés de Trepca, pour permettre à la société de reprendre le cours normal de ses activités.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Vladislav **Jovanović**